

Comité exécutif du 17 février 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue par vidéoconférence, le 17 février 2023.

PRÉSENTS : M. Kevin Armstrong, vice-président et MM. Michel Potvin, Michel Tremblay, Martin Harvey, conseillers.

ABSENTE : Mme Julie Dufour, Mairesse

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : Mme Stéphanie Fortin, directrice du cabinet et des communications, M. Gabriel Rioux, directeur général, et Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier.

À 13h00, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR – DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE 150-17-003667-182

VS-CE-2023-125

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires intentées par la Ville de Saguenay et le litige mû entre les parties dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 150-17-003667-182;

CONSIDÉRANT l'Offre de règlement soumise par la partie défenderesse / demanderesse reconventionnelle et négociée entre les avocats au dossier;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve l'Offre de règlement déposée par la défenderesse / demanderesse reconventionnelle et négociée entre les avocats dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 150-17-003667-182;

QUE la Ville de Saguenay confie à Cain Lamarre le mandat de poser tous les gestes et de préparer, rédiger, notarié, faire signer, enregistrer et publier tous les actes, contrats et documents utiles et nécessaires à la réalisation de toutes et chacune des étapes dudit règlement, incluant notamment les actes de cession des immeubles, de terminaison de la copropriété et de liquidation du syndicat de copropriétaires;

ET QUE la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents et actes notariés requis aux fins de la réalisation de toutes et chacune des étapes dudit règlement et pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 13h05.

MAIRESSE

ASSISTANT-GREFFIER